Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

PARQUET GÉNÉRAL

Versailles, le 4 août 2020

Le procureur général

à

Monsieur Régis RAVAT

Association Francophonie Avenir
2811 Chemin de Saint-Paul
30129 MANDUEL

OBJET : Contestation par L'Association Francophonie Avenir d'une décision de classement sans suite.
Procédure n° 20028000074

RÉFÉRENCE: N/Réf. : Pôle action publique – PLF/LM – B9 2020/00747

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 27 juillet 2020, contre la décision de classement sans suite de Madame le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
Parquet Général
Pôle action publique
5 rue Carnot – RP 113
78011 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01 39 49 67.89